

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 30 MAI 2024

Délibération n°2024.05.74 B

Cité de l'emploi – Demande de subvention pour la mission de coordination

LE TRENTE MAI DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 23 mai 2024

Secrétaire de Séance: Isabelle MOUFFLET

Membres en exercice: 27
Nombre de présents: 22
Nombre de pouvoirs: 2
Nombre d'excusés : 3

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, François ELIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT,

Ont donné pouvoir :

Gérard DEZIER à Michel ANDRIEUX, Dominique PEREZ à Michel GERMANEAU,

Excusé(s):

Jean-Jacques FOURNIE, Bertrand GERARDI, Philippe VERGNAUD,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240530-2024_05_74B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2024

Publication : 04/06/2024

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 30 MAI 2024

**DELIBERATION
N°2024.05.74 B**

Rapporteur : Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

CITE DE L'EMPLOI – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISSION DE COORDINATION

Pilier : Un territoire qui répond aux besoins de ses habitants
Ambition : citoyenneté, facteur de cohésion sociale

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 10 : Réduction des inégalités : le contrat de ville vise à compenser les difficultés rencontrées par les habitants les plus précaires afin de leur permettre un accès égal aux services et aux droits que le reste de la population.

ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs : Pour être efficace, le contrat de ville repose sur un partenariat de plusieurs institutions et les actions mises en œuvre doivent mobiliser tous les acteurs des quartiers

La Cité de l'Emploi de GrandAngoulême, labellisée par l'Etat fin 2021, vise à renforcer l'accès à l'emploi, à la formation professionnelle et globalement l'insertion des habitants dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville sur 2 principes fondamentaux : aller vers les habitants les plus éloignés des institutions en charge de l'insertion et de l'emploi ; agir en mobilisant en priorité les moyens existants dans les politiques de droit commun.

Depuis sa création, GrandAngoulême porte la mission de coordination de la Cité de l'Emploi avec un poste dédié. Il s'agit d'assurer le repérage des bénéficiaires en lien avec les acteurs de proximité dans les quartiers, de répondre à leurs besoins par les moyens disponibles sur le territoire en partenariat avec le service public de l'emploi et de mettre en place les actions manquantes.

L'Etat a mené un bilan de l'action des 84 Cités de l'Emploi depuis leur création en 2020 et conclu à la réelle plus-value de la mission de coordination pour rapprocher des demandeurs d'emploi des quartiers des services de l'emploi et pour dynamiser des parcours. Le dispositif est donc reconduit exclusivement sur la mission de coordination ; les actions d'accompagnement et d'aide aux parcours ne relèvent plus du périmètre des Cités. Les Cités sont ouvertes à tous les publics dans la perspective de la mise en œuvre de France Travail.

Le bilan de la Cité de l'Emploi de GrandAngoulême met en évidence les principaux résultats suivants :

- 241 femmes en contact orientées vers des dispositifs de droit commun. 85 femmes accompagnées, 33 n'étaient pas inscrites à Pôle Emploi.
- Au terme des deux premières années, plus de 80% des femmes accompagnées se sont remises en mouvement. 38 d'entre elles étaient en emploi ou en formation. Les autres poursuivent un accompagnement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240530-2024_05_74B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2024

Publication : 04/06/2024

- Les premiers freins sont d'ordre psycho-sociaux puis l'amélioration du français et le besoin de lien social. C'est pourquoi la Cité de l'Emploi a mené une expérimentation d'apprentissage de la langue à visée socio-professionnelle. Les résultats obtenus en termes de mobilisation personnelle, d'autonomie, d'insertion sociale, de mobilité et d'évolution de leur projet professionnel sont significatifs même après la fin de la formation.

Il convient donc de solliciter auprès de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires, la subvention pour la 4^{ème} année de la mission de coordination de Cité de l'Emploi à hauteur de 50 000 €.

Je vous propose :

D'APPROUVER la reconduction de la mission de coordination de la Cité de l'Emploi pour une 4^{ème} année.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Madame Willaumez-Guillemeteau, vice-présidente en charge de la politique de la ville, à solliciter une subvention à hauteur de 50 000 € auprès de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Madame Willaumez-Guillemeteau, vice-présidente en charge de la politique de la ville, à signer la convention à intervenir.

Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
--	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240530-2024_05_74B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2024

Publication : 04/06/2024